

Indépendant du
commerce alimentaire,
nous connaissons vos
besoins en assurances



TRIANGLE PARTNERS
INSURANCE BROKERS

WWW.TRIANGLEPARTNERS.BE



Nos conseils toujours utiles

En tant qu'exploitant d'un supermarché vous êtes soucieux d'être correctement indemnisé en cas de décongélation de vos produits. Voici dès lors quelques conseils dans l'analyse votre police d'assurance et dans la déclaration d'un éventuel sinistre.

POLICE D'ASSURANCE

- » Vérifier si un capital «marchandises endommagées en cas de décongélation» est bien spécifiquement repris dans votre contrat d'assurance. Attention aux sous-limites reprises parfois dans certaines polices. Nous vous recommandons vivement de reprendre un capital fixe qui correspond au sinistre maximum probable en cas par exemple de bris du compresseur qui viendrait à paralyser l'ensemble de vos frigos et à condamner l'ensemble de vos produits.
- » Vérifier si une police «bris de machine» pour couvrir les frigos a bien été souscrite auprès de votre assureur ou si cette garantie est bien reprise en extension dans votre police d'assurance incendie afin de couvrir de manière adéquate vos frigos. En effet une police incendie classique couvrira éventuellement une surtension accidentelle et les conséquences de celle-ci mais resteront exclues les causes mécaniques externes comme un bris d'une pièce entraînant un dommage au frigo et la décongélation des marchandises qui s'en suit.

EN CAS DE SINISTRE

- » Informer votre assureur du sinistre dans les meilleurs délais
- » Faire un maximum de photos des marchandises endommagées
- » Etablir un inventaire chiffré des marchandises à reprendre dans l'indemnisation
- » Obtenir un avis technique explicite d'une société spécialisée sur la cause du sinistre
- » Préparer, pour la visite de l'expert, une copie des factures d'achats de l'ensemble des marchandises se trouvant dans les frigos, une copie du contrat annuel de la société qui s'occupe de l'entretien des frigos ainsi que les deux dernières factures et rapports d'entretien
- » Si vous êtes assuré en bris de machine, un devis de réparation du frigo

Une dernière recommandation, ne jetez pas la marchandise sans avoir eu au préalable un accord écrit de votre courtier ou de l'assureur.



Nos solutions pour les indépendants franchisés

Triangle Partners offre une large gamme de produits dont une police d'assurance «TOUS RISQUES SAUF» comprenant entre autres :

- » Une gamme complète de garanties (incendie, tempête et grêle, dégâts des eaux, bris de vitrage, inondation)
- » Une assurance bris de machines et tous risques électroniques
- » Une RC entreprise
- » Une RC dirigeants d'entreprise
- » Une assurance contre les risques Cyber
- » Une assurance pertes d'exploitation étendue à l'interdiction d'accès, à l'interdépendance, à la carence des fournisseurs, à la carence des clients, aux pénalités et aux amendes
- » La garantie «décongélation» suite, entre autres, à un bris de machine, un risque électrique ou toute autre cause accidentelle
- » Les garanties accessoires à hauteur de 20%

Avec le pack «TOUS RISQUES SAUF», vos nouvelles acquisitions et investissements dans la situation des risques assurés sont couverts automatiquement sans délai d'attente.



TRIANGLE PARTNERS
INSURANCE BROKERS

« L'assurance est notre métier.
Plus de 30 années d'expertise à votre disposition »



Triangle Partners peut aussi répondre à vos besoins en matière d'assurance «vie/décès» pour les dirigeants d'entreprise et d'assurance groupe.

Valéry SAFARIAN, Julien DE MAERE, Thibaut STEYAERT et toute l'équipe de Triangle Partners se tiennent à votre disposition pour analyser vos besoins en matière d'assurances.

Ils examineront attentivement vos risques et tiendront compte de votre management dans ce domaine. Leur étude vous sera remise gratuitement et comportera un ensemble cohérent de recommandations en vue de rentabiliser votre budget «assurances».

DES QUESTIONS ? N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER TRIANGLE PARTNERS !

À propos

Etabli à Bruxelles depuis 1988, Triangle Partners S.A. est un bureau de courtage en assurances agréé sous le n°046042A. Triangle Partners assure, entre autres, plus d'une vingtaine de magasins comme le vôtre et étend régulièrement sa part de marché grâce à son professionnalisme et au programme mis au point pour répondre aux besoins particuliers de votre profession.

Les assurances peuvent faire peur par leur jargon qui peut parfois sembler incompréhensible. Peut-être même avez-vous déjà éprouvé de réelles difficultés à faire valoir vos droits d'assuré lors d'un sinistre ?

Pour éviter ces écueils, Triangle Partners, après avoir consulté l'Association Professionnelle du Libre-Service Indépendant en Alimentation (APLSIA), a développé un programme d'assurances dont les garanties sont adaptées à votre activité, et qui comprend des clauses particulières qui correspondent à vos besoins.

Votre contact

Valéry SAFARIAN
MANAGING PARTNER

Disposant d'un Master en sciences commerciales (F.F.ULB), d'un bachelor en assurances et d'un post-Master en Management (ICHEC), il est actif depuis plus de 15 ans dans le domaine de l'assurance.

Le bureau Triangle Partners est notamment spécialisé dans les assurances pour le secteur de la distribution et l'industrie agro-alimentaire.

Un programme d'assurances dédié aux franchisés et membres APLSIA, a été mis au point par le bureau Triangle Partners.

Son équipe est à votre disposition.

CONTACT US

S.A. Triangle Partners N.V.
Av. de Rusatira 8, 1083 Bruxelles
+32 (0)2 235 00 10
info@trianglepartners.be

RC: 436.167.131 / FSMA: 046042A

WWW.TRIANGLEPARTNERS.BE

EN PARTENARIAT AVEC



TRIANGLE PARTNERS
INSURANCE BROKERS